



## Les Assises de l'Assainissement Non Collectif

6<sup>ème</sup> édition

> 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2009  
Evreux (27), Halle des expositions

Environ 12 millions de Français sont concernés par l'assainissement non collectif (ANC). Plus de 5 millions d'installations sont recensées sur l'ensemble du territoire national, parmi lesquelles 80% ne seraient pas aux normes ! Selon la loi de 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, toutes les installations de type ANC doivent pourtant être contrôlées et réhabilitées au 31 décembre 2012... L'échéance sera-t-elle respectée ? Quel est le rôle des SPANC<sup>1</sup> ? Quel est celui de nos collectivités ? Les Assises de l'ANC, les 6<sup>èmes</sup> du nom, permettront de faire le point sur ces différentes questions et d'apporter aux participants des exemples concrets, indispensables pour les élus. Cette année, c'est le département de l'Eure qui accueille les Assises de l'ANC, qui se sont imposées comme « le » rendez-vous à ne pas manquer pour les professionnels et les agents des collectivités en charge des questions liées à l'ANC. L'événement, organisé par IDEAL, le Conseil général de l'Eure, l'IFAA<sup>2</sup> et l'Agence de l'eau Seine Normandie, aura lieu les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre prochains à la Halle des Expositions d'Evreux.

<sup>1</sup>SPANC= Service Public d'Assainissement Non Collectif

<sup>2</sup>IFAA= Industriels Français de l'Assainissement Autonome

### Le Plan d'action national ANC du MEEDDM présenté en exclusivité lors des Assises

La réglementation en matière d'ANC a nécessité d'importants travaux de concertation et de consultation. Les arrêtés d'application de la LEMA<sup>3</sup> sont en cours de publication et seront accompagnés prochainement par des circulaires afin d'apporter les précisions nécessaires à leur application. Le MEEDDM<sup>4</sup> et le Ministère chargé de la Santé souhaitent que l'application de la réglementation soit accompagnée par des mesures concertées avec l'ensemble des acteurs de l'ANC au niveau national afin d'en faciliter la mise en œuvre. Ces actions d'accompagnement pourraient être formalisées par la signature d'une charte nationale de qualité de l'assainissement non collectif.

<sup>3</sup>LEMA= Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

<sup>4</sup>MEEDDM= Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

### Un programme très varié...

#### Séance plénière 1 > le 30 septembre à 10h30

Réglementation et normalisation : confusion récurrente et illustration ANC dans les pays européens et internationaux. Pays Bas, Allemagne... que peuvent nous apporter ces pays souvent cités en termes d'ANC ?

#### Séance plénière 2 > le 30 septembre à 18h00

Présentation du Plan d'action National ANC par le MEEDDM

#### 16 sessions de travail seront proposées aux participants parmi lesquelles :

- Les politiques de l'ANC : les exemples de l'Eure
- Réhabiliter sous maîtrise d'ouvrage publique
- L'alternative semi-collective des Réseaux ramifiés sous pression
- ANC regroupé, petit collectif
- Les matériaux de l'ANC...



Julien MARIÉ

Attaché de Presse

Tel : 01.45.15.09.54

j.marie@idealconnaissances.com

Mailys MORENO

Chargée de Projet

Tel : 01.45.15.80.98

m.moreno@idealconnaissances.com